

→ Le projet de l'ASIP Santé

“ Opérateur public créé en 2009 pour favoriser l'essor des systèmes d'information partagés de santé, l'ASIP Santé a engagé une action déterminante pour le développement de la santé numérique. L'amélioration continue du système « Carte de Professionnel de Santé » (CPS), la construction du Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS), la mise en place d'un cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé, l'élaboration, sous l'autorité de la délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé (DSSIS), des principaux volets de la politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé (PGSSI-S), la mise en œuvre d'un système de Messageries Sécurisées de Santé (MSSanté), la mise en service du Dossier Médical Personnel (DMP) et l'appui à la création des espaces numériques régionaux de santé sont autant de prérequis indispensables pour préparer notre système de santé à la transformation numérique.

Au moment où elle voit ses activités évoluer sous l'effet conjugué de l'élargissement et de la diversification de son portefeuille de projets et, en sens inverse, du transfert du projet DMP à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), l'ASIP Santé doit s'adapter aux nouveaux enjeux de la e-santé.

Un contrat d'objectifs et de performance pluriannuel qui clarifie sa feuille de route à moyen terme, une organisation et des processus qui visent non seulement à garantir la maîtrise technique et économique des projets mais aussi à obtenir les usages attendus, une démarche « qualité » ambitieuse, des instruments de pilotage propres à assurer l'efficacité et la transparence de son action, constituent, avec ce projet d'agence, les principaux leviers que l'ASIP Santé va mobiliser en cette fin 2015 pour se montrer à la hauteur des missions complexes qui lui sont confiées.

Ce projet d'agence est le fruit d'une réflexion collective qui a mobilisé l'ensemble des collaborateurs. Sa préparation a été l'occasion d'interroger sans détours le positionnement de l'agence, ses méthodes, les comportements individuels et collectifs, les résultats qui ont caractérisé jusqu'alors son action. Elle a donné lieu à l'expression consensuelle de la vocation, des valeurs et des principes d'action qui doivent désormais inspirer l'action de tous, afin que l'agence atteigne pleinement ses objectifs et permette à tous les acteurs du système de santé de bénéficier au quotidien des mutations numériques.

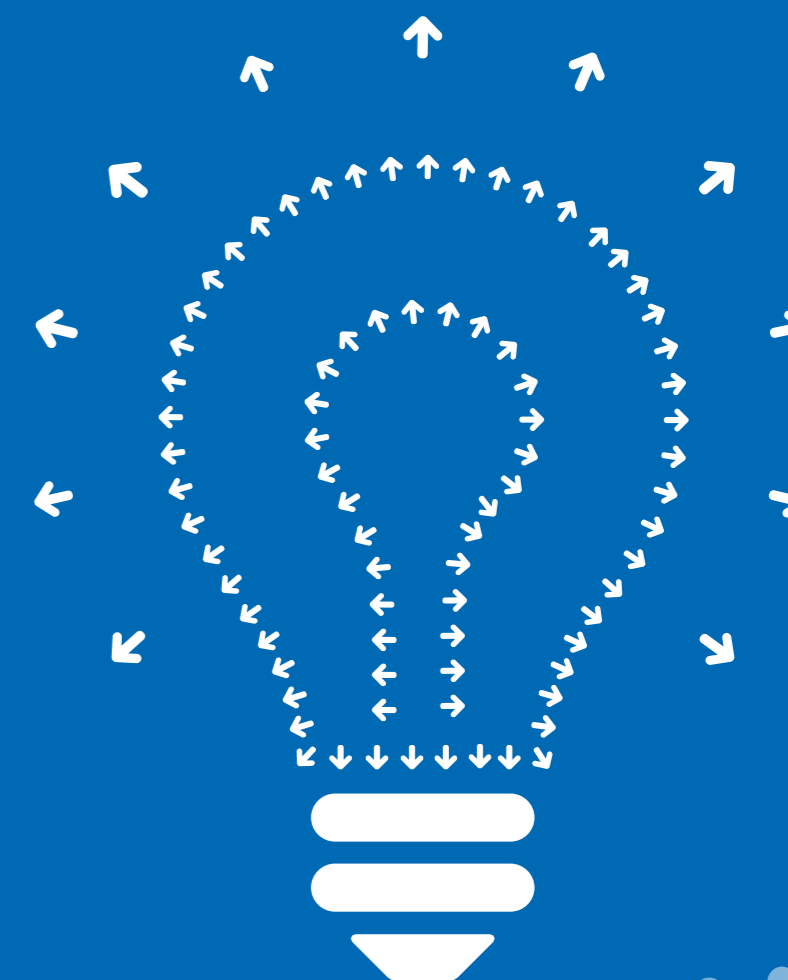
”

Patrice Legrand
Président de
l'ASIP Santé

Michel Gagneux
Directeur de
l'ASIP Santé



Le projet d'agence de l'ASIP Santé



ASIP Santé
9, rue Georges Pitard
75015 Paris
Standard : +33 1 58 45 32 50
esante.gouv.fr

1 Créer les conditions du développement et de la régulation de la e-santé

L'une des missions fondamentales de l'ASIP Santé depuis l'origine est de mettre en place les conditions techniques, juridiques et organisationnelles du développement de la e-santé.

Le cadre d'interopérabilité, l'espace national de confiance en santé, le réseau des référentiels d'identités, les principes d'urbanisation des systèmes d'information, les processus de certification et de labellisation

de l'offre industrielle constituent à la fois un ensemble de prérequis à la transformation numérique et un cadre public de régulation partagé par l'ensemble des acteurs.

2 Assister les pouvoirs publics dans la conduite de projets numériques d'intérêt national

L'ASIP Santé a acquis, en matière de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information, une diversité de compétences rarement réunie au sein d'un même opérateur public de

santé. Il est d'intérêt public qu'elle puisse apporter son savoir-faire et son expertise aux institutions des domaines sanitaire et médico-social pour l'élaboration des volets

numériques des politiques publiques et la mise en œuvre de systèmes de portée nationale.

3 Permettre aux acteurs de santé de bénéficier de l'innovation et des mutations numériques

Investir dans les technologies numériques n'a de sens que si les outils et services proposés répondent aux finalités d'amélioration du système de santé et sont créateurs de valeur pour les acteurs, qu'ils soient professionnels de santé, patients, institutions

gestionnaires ou industriels. Les défis sont moins technologiques que culturels. Diffuser l'innovation et la faire adopter par le plus grand nombre suppose une relation étroite avec les acteurs. Il s'agit pour l'ASIP Santé de comprendre leurs besoins et de les

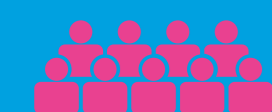
accompagner dans les changements de comportements, de pratiques et d'organisation induits par la transformation numérique.

Nos missions

Contribuer à la modernisation de notre système de santé en favorisant la transformation numérique

Notre vocation

Nos valeurs



L'intérêt général

En tant qu'opérateur public chargé de mettre en œuvre des projets complexes à forte connotation technologique, l'ASIP Santé recourt à des compétences et à des méthodes d'entreprise, qu'elle place au service de la première de ses valeurs, l'intérêt général.



Le sens du client

L'ASIP Santé agit au nom des pouvoirs publics et au bénéfice des acteurs de santé. Ses commanditaires, ses partenaires et les utilisateurs des référentiels et services qu'elle promeut sont ses clients. Son action à leur égard est fondée sur l'écoute, le dialogue, la coopération, l'accompagnement et la transparence.



La recherche de l'excellence

Appelée à gérer ou à promouvoir des projets présentant des enjeux sanitaires, techniques et financiers importants, l'ASIP Santé a un devoir d'excellence et de performance. Elle mobilise à cet effet toutes les méthodes de management propres à garantir la maîtrise des projets et l'optimisation de l'investissement public.



L'esprit d'équipe

Pour remplir ses missions, l'ASIP Santé doit être capable de fédérer les acteurs. A cette fin, ses équipes doivent être en permanence animées par un esprit de co-construction, aussi bien dans leurs relations avec la communauté e-santé que dans leurs relations internes.

Nos principes d'action pour répondre aux défis de la santé numérique

Nos principes d'action sont fondés sur la nature de nos missions et reflètent nos valeurs.

Accomplir nos missions dans un esprit de coopération

Les outils numériques, ainsi que le cadre de régulation de la e-santé, ne peuvent être généralisés qu'avec l'adhésion et la mobilisation d'acteurs multiples aux intérêts divers. La transformation numérique ne s'impose pas, elle s'accompagne. Aussi, l'ASIP Santé travaille dans un esprit de concertation, de coopération et de partenariat.

Placer les projets au service des usages

Les systèmes d'information et l'innovation technologique n'ont d'intérêt public que s'ils répondent à des finalités d'usage. La création de valeur pour chaque acteur est la ligne directrice de tous les projets conduits par l'ASIP Santé.

Faciliter l'adhésion des acteurs de santé aux mutations numériques

L'acceptation des mutations numériques par les acteurs de santé est d'abord un défi culturel. L'implication des clients dans les projets qui les concernent, depuis la phase de conception jusqu'au déploiement, est une condition première de la réussite. L'écoute, l'accompagnement et l'assistance dans un esprit de dialogue sont une préoccupation constante des équipes de l'ASIP Santé.

Construire pour le long terme

Faire de la transformation numérique un investissement durable est un enjeu primordial. Dans cette perspective, l'ASIP Santé cherche en permanence à intégrer l'innovation dans ses projets, à anticiper les évolutions des technologies et des usages, et à construire des systèmes standardisés et adaptables.

Optimiser l'investissement public

La mise en œuvre des infrastructures nécessaires au développement de la e-santé, ainsi que la construction de systèmes d'information et de services numériques de portée nationale requièrent des investissements importants dans un contexte budgétaire contraint. La maîtrise de ces projets est un impératif public. L'ASIP Santé se dote de méthodes propres à garantir l'optimisation de l'utilisation des fonds publics, la qualité du service rendu et le respect des échéances.